



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

rk.caj@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention :
des partis politiques
des associations faîtières des
communes, des villes et des régions de
montagne
des associations faîtières de l'économie
des milieux intéressés

Le 30 avril 2025

21.470 n Iv. pa. Roduit. La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté, lors de sa séance du 10 avril 2025, un avant-projet de révision de la loi fédérale contre la concurrence déloyale. Également à cette séance, elle a décidé d'ouvrir une procédure de consultation.

Le projet vise à créer les bases légales permettant de poursuivre pénalement l'inobservation des conditions de travail.

Par la présente, nous vous soumettons, pour avis, l'avant-projet précité, assorti du rapport explicatif s'y rapportant, dans le cadre de la procédure de consultation. Le **déla**i imparti à la consultation court jusqu'au **20 août 2025**.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-caj>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl.>

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous employons à publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

fair-business@seco.admin.ch

Nationalrat
Conseil national
Consiglio nazionale
Cussegl naziunal



M. Yves Minnier, du SECO (tél. 058 460 51 76 ; yves.minnier@seco.admin.ch), et M^{me} Mirjam Amstutz, du secrétariat des Commissions des affaires juridiques (tél. 058 322 91 31 ; mirjam.amstutz@parl.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Vincent Maitre
Président